

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2016

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement est favorable à la réforme et accepte d'en assumer les charges.